

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 66 (1940)
Heft: 20

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des mises au point extrêmement fructueuses ; l'initiative qui le conduira à des postes de commande et de chef d'industrie ; le jugement qu'auront affermi en lui l'observation et la discussion de faits concrets, et qui lui sera si précieux dans toutes les décisions qu'il devra prendre.

La personnalité propre de l'ingénieur sera un facteur considérablement important dans sa réussite ou son insuccès. Il faut s'attacher à la développer vers l'idée d'association et de coopération. La nature des études de l'ingénieur le porte souvent à s'isoler et à se replier sur lui-même. Il doit réagir contre cette tendance ; il doit s'entraîner à rencontrer ses collègues et à discuter ses problèmes avec eux, soit privément, soit en assemblée ; il doit pouvoir parler en public avec une certaine facilité, prendre l'habitude de la précision dans l'expression, découlant de la précision dans la pensée, se sentir à l'aise devant un auditoire ; il doit surtout bannir rigoureusement tout complexe d'infériorité. Les hommes sont ainsi faits qu'ils portent souvent plus d'attention et d'intérêt à ceux qui parlent haut et avec assurance qu'aux timides qui craignent toujours d'affirmer et de défendre leur point de vue.

Ne l'oublions pas, la compétence technique seule n'assure pas inévitablement l'avancement. Les relations sociales, les amitiés, le contact avec la vie et les hommes sont importants. Le jeune homme doué d'un caractère et d'un tempérament qui lui créent des amis facilement possède un immense avantage sur celui qui est enclin à s'isoler.

En ce qui regarde la formation *professionnelle* elle-même, c'est un fait d'expérience constaté par un grand nombre de ceux qui se sont intéressés à l'enseignement des futurs ingénieurs que la grande majorité d'entre eux ne savent pas encore à la fin de leur cours vers quelle spécialité du génie ils désirent plus particulièrement s'orienter. C'est qu'ils n'ont généralement qu'une idée très imprécise de la nature exacte du travail que représentent les différentes branches du génie. Dans ces conditions, il est évident que le cours de l'ingénieur doit être plutôt de caractère général. Le développement continué des sciences appliquées rendant de plus en plus difficile le cours encyclopédique, la solution la plus avantageuse nous paraît résider dans l'application d'un programme à options, comportant un cours commun de formation générale suffisante pour tous les élèves, suivi de cours leur offrant une orientation et des connaissances plus avancées dans certaines branches du génie, sans les priver des avantages, plus marqués pour les ingénieurs canadiens-français, d'un cours de base leur permettant de faire face aux imprévus qui peuvent modifier leur orientation définitive lorsqu'ils entreront dans la pratique professionnelle.

Depuis déjà quelques années se manifeste dans les écoles d'ingénieurs anglaises et américaines une réaction contre la spécialisation telle qu'elle s'y est toujours pratiquée. On commence à se rendre compte que le système à forte spécialisation, s'il a donné des techniciens compétents, a aussi rétréci le champ des intérêts de l'ingénieur au point d'en faire souvent un homme de métier plutôt qu'un professionnel. Le retour graduel vers une formation plus générale, ainsi qu'un élargissement des programmes d'études pour y inclure des sujets d'intérêt économique ou social, sont des indications de la nouvelle tendance encouragée par les industriels et les organisations dont les activités font appel aux services d'un grand nombre de techniciens, et qui estiment maintenant que dans le cycle normal d'enseignement supérieur pour un ingénieur, les deux premières étapes, l'étape scientifique et l'étape technique généralisée, sont du ressort des institutions d'enseignement proprement dites, mais que la troisième et finale, l'étape technique spécialisée, doit être franchie à l'usine et dans la pratique.

C'est la formule en honneur à l'Ecole polytechnique de Montréal. Elle a donné de bons résultats et nous ne voyons encore aucune raison de recourir à une spécialisation excessive que les autres écoles d'ingénieurs manifestent l'intention d'abandonner.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Rapport de gestion de l'exercice 1939.

1. Etat nominatif.

A la fin de l'année 1939 le nombre des membres de la Société s'élevait à 2618, alors qu'il était de 2603 à la fin de l'année précédente. En effet, 81 admissions ont été enregistrées durant cet exercice au cours duquel on eut à déplorer 36 démissions et 35 décès. En fait l'augmentation du nombre des membres a été de 10. Le chiffre de 2618 comprend 9 membres d'honneur, 142 membres isolés et 2345 membres ordinaires et 152 membres âgés de moins de 30 ans. Nous donnons ci-après la liste des décédés, parmi lesquels se trouvaient 11 membres émérites :

Altwegg Arnold	Ingénieur	Saint-Gall
Armleder Pierre	Ingénieur	Genève
Balli Alessandro	Ingénieur	Locarno
Bansac Henri	Architecte	Lausanne
Becker Cosmus	Ingénieur	Lucerne
Brémond Maurice	Ingénieur	Genève
Brenneisen Fritz	Ingénieur	Berne
Bron Jules	Ingénieur	Lausanne
Carey Edouard	Ingénieur	Pully
Couchebin Jules	Ingénieur	Martigny-Bourg
de Courten Louis	Ingénieur	Sion
Demierre Henri	Ingénieur	La Tour-de-Peilz
Dommer Auguste	Ingénieur	Lausanne
Federer Gebhard	Ingénieur	Bâle
Haejely-Meyer Emil	Ingénieur	Bâle
Huber-Stockar Emil	Ingénieur	Zurich
Isliker Paul	Ingénieur	Bâle
Itschner Otto	Architecte	Küschnacht
Largiader Fritz	Ingénieur	Zurich
Luib Alphonse	Chimiste	Monthey
Meier-Kaufmann Max	Architecte	Zurich
Metzger Johann	Architecte	Zurich
Meyer Otto	Ingénieur	Lucerne
Meyer Samuel	Architecte	Gächlingen
Naville Henri	Ingénieur	Kilchberg
Riggenbach Fritz	Ingénieur	Bâle
Schaad Irené	Ingénieur	Neuilly/France
Schild Siegfried	Ingénieur	Zurich
Steiger Adolf-P.	Architecte	Zurich
v. Steiger Alex.	Ingénieur	Berne
Stickelberger Hans	Ingénieur	Bâle
Tissot Edouard	Ingénieur	Bâle
Weinmann Fritz	Ingénieur	Zurich
Ziegler Ernst	Architecte	Wabern/Bern
Zollinger Robert	Architecte	Zurich

2. Comité central.

Les affaires courantes firent l'objet des délibérations du comité central qui se réunit 7 fois à Zurich, Berne, Soleure, Genève et Lugano. En outre les membres du comité ont été consultés en de nombreux cas par voie de circulation.

Les comptes de 1938 et le budget de 1939, après avoir été examinés par le comité central et les réviseurs des comptes, furent approuvés à l'assemblée des délégués du 15 avril à Soleure. La cotisation centrale fut maintenue à Fr. 12.—.

En ce qui concerne la question de la protection du titre l'activité du comité central ne se relâcha pas. Avec la collaboration de l'ancien président, M. Paul Vischer, architecte et de M. P. Beuttner, président de la Commission de la protection du titre, furent organisées diverses conférences auxquelles prirent part les représentants de l'« Association patronale »

et de la « Société suisse des constructeurs de machines ». Ont participé également à ces échanges de vue : M. le professeur Dr A. Rohn, comme représentant des hautes écoles techniques, et les directeurs des technicums de Winterthour et de Berthoud. Il fut décidé d'un commun accord au cours de ces entrevues que l'on pourrait présenter aux autorités fédérales un projet commun de règlement provisoire. Entre les représentants de la « Société suisse des constructeurs de machines » et ceux de l'*Union des associations d'ingénieurs et d'architectes*, intervint une entente qui permettra d'agir en commun dans la question se rapportant à la protection du titre d'ingénieur dans l'industrie des machines. Le rapport de la S. I. A., réclamé par l'*Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail* concernant les oppositions suscitées par le règlement provisoire présenté en son temps, a été remis à la fin de l'année au nouveau directeur du dit office, M. le Dr Willi.

Les préparatifs des deux *assemblées des délégués* et de l'*assemblée générale*, qui avaient été fixées aux 8 et 9 septembre 1939, ont considérablement occupé le comité central pendant l'exercice écoulé. Pour l'assemblée générale tout avait été préparé jusqu'au moindre détail, programme et invitations ; une partie des cartes de fête avaient été expédiées, les chambres d'hôtels avaient été retenues, lorsque survint, le 2 septembre, la mobilisation générale. L'assemblée générale et l'assemblée des délégués durent être décommandées sans délai. Une grande partie du travail avait été exécutée par la section de Zurich qui, en plus de l'organisation de l'assemblée proprement dite, avait dressé le programme d'une visite des différentes sections de l'Exposition nationale, selon un programme défini, jusque dans ses moindres détails. Les inscriptions à cette manifestation étaient déjà nombreuses et l'assemblée générale de 1939 aurait certainement été, pour les participants, une fête de grand intérêt.

En octobre, sur la proposition de quelques membres et après avoir pris l'avis du chef du génie de l'armée, le comité central envoya à tous les membres de la *Société suisse des ingénieurs et architectes* et de la *Fédération des architectes suisses* un questionnaire afin de préciser si les membres astreints au service militaire étaient occupés à l'armée à des tâches en rapport avec leurs occupations civiles professionnelles et si les membres non incorporés étaient disposés à se mettre, à titre de volontaires, complètement ou partiellement au service de l'armée, pour une activité cadrant avec leur profession. Les nombreuses réponses obtenues furent transmises au chef du génie après classification et sous forme d'un mémoire. Les milieux militaires intéressés nous ont remerciés de cette initiative et nous ont donné l'assurance que les résultats de notre enquête rendraient d'excellents services à la défense nationale. Cette enquête concernant l'incorporation militaire fut, en outre doublée d'un questionnaire destiné aux propriétaires de bureaux, par lequel chacun pouvait faire connaître s'il avait besoin d'aide ou si, au contraire, il était disposé à travailler pour le compte d'un collègue mobilisé. Les résultats de cette seconde enquête ont été classés par section et les listes restent à la disposition des membres de la Société. La question des indemnités de mobilisés, pour les membres de nos associations faisant du service actif, a également retenu l'attention du comité central. Le caractère de la S. I. A., qui groupe en son sein de manière paritaire des employés et des chefs de bureau, poussa le comité central à envisager dès le début une réglementation égale et simultanée de la question pour les employés et pour ceux établis à leur compte. Le comité central a exposé sa manière de voir dans des rapports transmis aux autorités fédérales les 28 novembre et 7 décembre 1939. L'arrêté fédéral, concernant les indem-

nités de salaire, a été mis en vigueur le 20 décembre 1939 tandis que la mise au point de la question des caisses de compensation fut renvoyée à l'année 1940.

3. Secrétariat.

Durant l'année écoulée, le secrétariat a fourni un gros travail. La préparation des assemblées des délégués et de l'assemblée générale de Zurich, qui durent être renvoyées ainsi que la préparation de la participation de notre société à l'Exposition nationale ont accaparé une grande partie de son temps. Les mesures à prendre ont en effet nécessité de nombreuses séances du comité central et des diverses commissions. La mise à exécution des décisions prises, la rédaction des rapports, des procès-verbaux, toute la correspondance, etc., ont été assurées par le secrétariat. Il a fallu en outre répondre à quantité de questions se rapportant à l'application et à l'usage de nos normes et formulaires, et dresser quantité de rapports. La vente des formulaires et des normes a donné durant l'exercice le résultat suivant :

formulaires :	69 527	en allemand,	3445	en français et italien
normes :	3 040	»	920	»
Totaux :	72 567	»	4365	»

En 1938, les totaux avaient été de 97 316 et 4735. Il y a donc une diminution de 25 % en ce qui concerne les documents de langue allemande et de 4 % pour les documents de langues française et italienne. Ce résultat doit être attribué à la mobilisation qui entraîna considérablement la vente de ces imprimés, durant les mois de septembre et octobre.

Le secrétariat expédia durant l'année écoulée environ 3748 remboursements dont 207 paquets et 3511 imprimés, 233 paquets ordinaires, 31 276 circulaires et imprimés, 3200 lettres et cartes. Il fallut beaucoup de travail et de peine pour dresser le registre des membres de 1939, à cause de multiples changements d'adresses. L'encaissement des cotisations des membres de la S. I. A., des cotisations de la section de Zurich et des cotisations des différents groupes professionnels de la Société suisse nécessita beaucoup de temps et, malgré de grands efforts, l'on n'était pas arrivé à la fin de l'année à faire payer tous les retardataires. En outre il faut rappeler que notre secrétariat se charge des travaux de caisse de la section de Zurich, travaux qui furent cette année particulièrement importants, étant donné la préparation de l'assemblée générale renvoyée en définitive. Notre service de comptabilité a tenu les livres de la société centrale, de la société de la « Maison bourgeoise », des deux groupes professionnels, du compte « Plan et construction » ; il assura en outre l'administration des divers fonds de l'association.

L'entreprise de la « Maison bourgeoise » n'a pas édité de nouveau volume durant cet exercice.

Les recettes provenant de la vente des normes ont atteint la somme de 23 357 fr. 50 contre 27 327 fr. 70 l'année précédente, ce qui représente une diminution de 15 %. Le total des transactions financières du secrétariat s'est élevé, en 1939, à 685 554 fr. 35.

4. Assemblées des délégués.

Il y eut au cours de l'année 1939 deux assemblées des délégués, l'une en avril, l'autre en décembre. Lors de l'*assemblée des délégués du 15 avril 1939* M. le Dr Neeser, président, fit un rapport détaillé sur toutes les affaires pendantes, et en particulier sur les travaux de la Commission du coup de bâlier et des pertes de charge, la participation de la S. I. A. à l'Exposition nationale et développa tout spécialement la question de la protection du titre, en montrant tous les efforts faits par le

comité central pour arriver à une solution de cette importante question. Cette assemblée des délégués eut encore à approuver les comptes et le budget de l'exercice 1938-39 et à nommer les remplaçants de quelques membres décédés ou démissionnaires du Conseil suisse d'honneur. La composition de ce conseil est actuellement la suivante : président : M. E. Rybi, architecte, Berne ; membres : MM. C. Jegher, ingénieur, Zurich, P. Reverdin, architecte, Genève, M. Schucan, architecte, Zurich, J. Tobler, ingénieur, Saint-Gall ; membres suppléants : MM. H. Conrad, ingénieur, Coire, R. Gianella, ingénieur, Bellinzone, A. Linder, ingénieur, Bâle, Ed. Meystre, ingénieur, Lausanne, F. Thévenaz, architecte, Lausanne, F. Vischer, architecte, Bâle, H. Weiss, architecte, Berne et Ph. Tripet, architecte, Genève. Cette assemblée des délégués approuva en outre les statuts révisés de la section de Fribourg et, après discussion, le texte nouveau du formulaire n° 25 « Contrat entre le maître de l'ouvrage et l'ingénieur », texte dressé par une commission spéciale d'ingénieurs civils, d'entente avec la Commission des normes. Ce contrat précise à fond le mode selon lequel doivent être établis les honoraires de l'ingénieur civil et la manière dont doivent être réglés les rapports entre l'ingénieur et l'architecte. Furent également soumises à l'approbation de l'assemblée, les nouvelles « normes pour funiculaires de halage des skieurs » et les « normes révisées pour ascenseurs ». Les nouvelles « normes pour funiculaires de halage des skieurs » permettront aux autorités d'introduire, par la suite, une réglementation unique en cette matière dans les différents cantons. Elles faciliteront l'élaboration rationnelle des projets, régleront la fourniture et le montage de telles installations et contribueront à augmenter la sécurité. L'Office fédéral des transports a accueilli très favorablement cette réglementation et avait du reste un délégué au sein de la commission de rédaction. En ce qui concerne les « normes pour la construction et l'exploitation des ascenseurs et monte-chARGE » elles ont été révisées et adaptées aux conditions actuelles. Ce travail a été fait avec la collaboration des représentants de la S. U. V. A. L. et des industriels de la branche.

On discuta et approuva ensuite de multiples révisions proposées par la Commission des normes se rapportant aux formulaires suivants :

n° 123, « Conditions spéciales et mode de métré pour les travaux de ferblanterie et de toitures en ciment ligneux et en carton bitumé » ;

n° 134, « Conditions et mode de métré pour les planchers sans joints et sol divers » ;

n° 136, « Conditions et prescriptions pour l'installation des ascenseurs et des monte-chARGE » ;

n° 142, « Conditions pour l'exécution et mode de métré des travaux de volets, volets à rouleaux, stores et portes de garage ».

L'assemblée des délégués discuta en outre certaines interprétations et certains points de vue du comité central, concernant l'organisation des conseils d'honneur et approuva en définitive sa manière de voir. Elle approuva également le programme établi pour l'assemblée générale, prévue pour l'automne, à Zurich. Enfin c'est à cette assemblée que fut fondé le « Groupe professionnel des architectes S. I. A. pour les relations internationales », groupe dont l'intérêt pour la S. I. A. et pour le pays tout entier fut reconnu.

L'assemblée des délégués du 9 décembre 1939, à Zurich, sanctionna la nomination de nouveaux membres romands à la Commission des normes et procéda à l'élection du nouveau comité central. M. le professeur Dumas et M. P. Truniger, architecte, déclinèrent une réélection. M. F. Gilliard, archi-

tecte à Lausanne, et M. H. Wachter, ingénieur à Winterthour, furent nommés à leur place. Les autres membres du comité central, à savoir : MM. H. Naeff, architecte, A. Soutter, ingénieur, R. Eichenberger, ingénieur et Kopp, architecte, furent réélus ainsi que M. le Dr h. c. Neeser, dont le mandat de président central fut renouvelé par acclamations. M. le Dr Brown et M. von Gugelberg, ingénieurs, ayant donné leur démission de réviseurs des comptes, furent remplacés par MM. B. Grämiger, ingénieur de Zurich et L. Schwegler, ingénieur de Lucerne. MM. R. Brodtbeck, architecte de Frauenfeld et W. Rebsamen, ingénieur de Bâle, furent désignés comme suppléants.

L'assemblée eut ensuite à entériner la légère modification du formulaire n° 24 « Contrat entre le maître de l'œuvre et l'architecte » donnant suite à une décision prise par l'assemblée des délégués du 15 avril à Soleure. Par cette modification la notion de responsabilité se trouve définie dans le contrat entre l'architecte et le maître de l'œuvre de la même manière que dans le formulaire nouveau n° 25 « Contrat entre le maître de l'œuvre et l'ingénieur ».

C'est à cette assemblée des délégués que furent approuvés les statuts révisés de la section de Saint-Gall. Les résultats du VIII^e concours de la fondation Geiser auraient dû, selon le règlement, être proclamés à cette assemblée générale, mais celle-ci ayant dû être renvoyée, le comité central prit sur lui de distribuer les prix sous la réserve d'une approbation ultérieure par l'assemblée. Cette dernière prit connaissance à ce sujet d'un long rapport de M. Murset, architecte qui, comme membre du jury, donna d'amples détails sur les résultats de ce concours.

5. Commissions.

Le Conseil suisse d'honneur, dont quelques membres avaient été nommés à l'assemblée des délégués du 15 avril à Soleure, tint durant l'exercice écoulé, et dans sa nouvelle formation, quelques séances. Les conseils d'honneur des sections de leur côté eurent quelques cas à trancher.

La Commission de la Maison bourgeoise consacra ses efforts à la préparation de nouvelles éditions révisées des volumes actuellement épuisés et spécialement du volume du canton de Genève, dont la nouvelle édition paraîtra vraisemblablement au printemps 1940. Le résultat de la vente des volumes attint 2416 fr. 50 contre 2396 fr. 30 l'année précédente. Il faut chercher la cause de ce résultat comptable favorable dans le fait que les volumes restants ont été comptabilisés pour 1 fr. et que toutes les rentrées purent être considérées comme un bénéfice net.

(A suivre.)

GROUPE PROFESSIONNEL DES ARCHITECTES POUR LES RELATIONS INTERNATIONALES

Des livres pour les architectes et ingénieurs prisonniers de guerre.

De nombreux ingénieurs, de nombreux architectes sont actuellement détenus dans des camps d'internés ou de prisonniers, isolés, privés de tout contact avec leur profession.

Le Groupe professionnel des architectes S. I. A. pour les relations internationales, désireux de leur porter le secours moral d'un contact professionnel, s'est mis en rapport avec le Service d'aide intellectuelle aux prisonniers de guerre du Bureau international d'éducation, 52 rue des Pâquis, Genève. Ce bureau, qui a été reconnu officiellement par de nombreux gouvernements, est en mesure de faire parvenir à destination les ouvrages, les revues qu'on voudra bien lui remettre. Il